

M Mission interministérielle
pour la qualité des constructions publiques

Deuxième édition

Programmation des constructions publiques

QUALITÉ D'UNE CONSTRUCTION PUBLIQUE

PROCESSUS DE PROGRAMMATION

ORGANISATION DES ÉTUDES

CONSULTATION ET CONTRAT DES PROGRAMMATEURS

© Groupe Moniteur (Éditions Le Moniteur), Paris, 2001
ISBN : 2-281-12309-X

Attention au « photocopillage »

Nous alertons nos lecteurs sur la menace que représente, pour l'avenir de l'écrit, le développement massif du « photocopillage ».

Le Code de la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est développée dans de nombreux cabinets, entreprises, administrations, organisations professionnelles et établissements d'enseignement, provoquant une baisse des achats de livres, de revues et de magazines.

En tant qu'éditeur, nous vous mettons en garde pour que cessent de telles pratiques.

Aux termes de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite ». L'article L. 122-5 2° et 3° a) du même code n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et les « analyses et courtes citations », dans un but d'exemple et d'illustration, « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions à finalité non commerciale par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par tout moyen) peut être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Préface	7
Avant-propos	11
Avertissement	15
1 Qualité des constructions publiques	17
2 Les études de programmation	27
3 Zoom sur le programme de consultation	69
4 S'organiser autour d'un projet	103
5 Faire appel à un programmeur	119
Conclusion	145
Table des matières	147
Index	155